

Document graphique
Bourg (1/1500e)

Pièce n°5a

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE MONDREVILLE

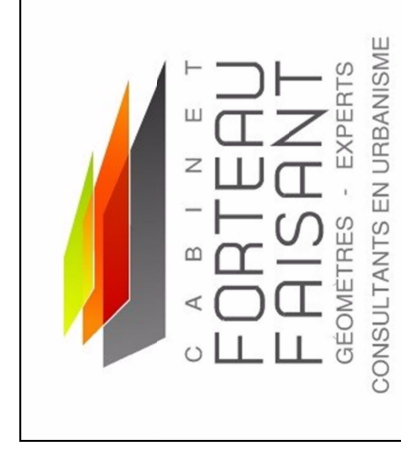
Precris le : 9 décembre 2014

Arrêté le : 8 septembre 2016

Approuvé le : 1er juin 2017

Vu pour être annexé à la DCM du 01/06/2017

Le Maire,



Zonage

- Zone Urbaine (Ua)
- Zone Urbaine (Ub)
- Zone Urbaine (Uc)
- Zone Urbaine pour les équipements (Ue)
- Zone Agricole (A)
- Zone Agricole protégée (Ap)
- Zone Naturelle (N)
- Zone Naturelle habitée (Nh)

Prescriptions

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Emplacement réservé

Bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 CU

Espace Boisé Classé

Verger à protéger au titre des articles L.151-19 CU et L.151-23 CU

Prairie à protéger au titre des articles L.151-19 CU et L.151-23 CU

Arbre à protéger au titre de l'article L.151-19 CU et L.151-23 CU

Mare à protéger au titre de l'article L.151-23 CU

Fossé à protéger au titre de l'article L.151-23 CU

Haie à protéger au titre des articles L.151-19 CU et L.151-23 CU

Mur à protéger au titre de l'article L.151-19 CU

Informations

Zones humides de type 3

Secteur affecté par le bruit

(arrêté préfectoral du 10 octobre 2000)

